

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 14 mai 2014

Présents : M. d'Oultremont, Bourgmestre-Président ;
MM. Demonceau, Pirenne, Schreurs, et Mme Huynen-Delhez, Echevins; Mme Huynen-Kevers, Présidente du C.P.A.S. ;
MM. Meyer, Aussems, Baguette, Ernst, Mmes Zinnen-Fabry, Charlier-André, Bragard-Schmetz, Boniver-Meuris, et M. Schnackers, Conseillers ;
M. Baguette, Directeur général
(Melle Jacquinet et Mme Dheur-Demez, Conseillères, sont absentes et excusées)

Le Président ouvre la séance à 20h30' et signale que l'ordre du jour de la réunion publique a été complété par des points supplémentaires demandés par ECOLO portant sur l'utilisation et l'application des produits phytopharmaceutiques par les pouvoirs publics de Thimister-Clermont d'une part, et la problématique récurrente des chantiers de modification de relief du sol, d'autre part.

Séance publique :

1. Fabriques d'églises – Comptes 2013 – Avis.

Après énonciation de certains chiffres remarquables tirés des documents produits par les autorités fabriennes qui ont généralisé la pratique de création de fonds de réserves, l'assemblée, par 4 votes unanimes distincts, vise favorablement les comptes des fabriques d'églises de Froidthier, Elsaute, La Minerie et Clermont se clôturant par des excédents respectifs de 683.04 €, 3.003,31 €, 27,42 € et 1.647,07 €.

2. C.H.P.L.T. – Garantie d'emprunt(s) – Décision.

L'assemblée est sollicitée par l'intercommunale hospitalière afin de donner son aval pour garantir la ligne d'emprunt à contracter en vue du financement de ses investissements 2014 estimés à 7.000.000 d'euros.

La part à garantir dévolue à Thimister-Clermont est de 91.930 € correspondant à 1,31% du montant total du prêt.

Après explication de M. DEMONCEAU qui a aussi confirmé l'amélioration de la situation financière de l'institution, l'assemblée, à l'unanimité, marque son accord pour donner la garantie dont question. (voir délibération annexée)

3. Enseignement – Emplois vacants pour l'année scolaire 2014-2015 – Confirmation.

A l'unanimité, l'assemblée ratifie la délibération du Collège du 28 avril dernier proposant de déclarer vacants pour l'année scolaire 2014-2015 les emplois vacants ci-après : un(e) instituteur(trice) primaire à raison de 12 périodes, un(e) maître(sse) spécial(e) de religion catholique pour 6 périodes, un(e) maître(sse) spécial(e) de religion islamique pour 6 périodes, et un(e) maître(sse) spécial(e) d'éducation physique pour 6 périodes. (voir délibération annexée)

4. Finances communales.

a) Comptes 2013 – Arrêt.

L'Echevin des Finances, M. PIRENNE, rappelle que ce dossier a été visé en Commission des Finances le 28 avril dernier, les comptes représentant le résultat comptable à la date du 31.12.2013.

Parmi les caractéristiques remarquables du document présenté, l'Echevin relève une bonne maîtrise des dépenses via une gestion journalière pointue et une réduction significative de la charge de la dette. Les bons résultats globaux permettent un auto-financement de plusieurs projets et la création de fonds de réserves pour le futur.

Au point de vue résultat, le service ordinaire se clôture en boni pour un montant de 572.592,28€, le service extraordinaire étant en déficit (budgétaire) de 465.000 € compensés toutefois par les inscriptions du prêt contracté pour l'église de Clermont d'une part, et le subside obtenu pour le Plan Trottoirs, d'autre part.

A l'unanimité et sans remarque, l'assemblée approuve les comptes communaux 2013 tels que présentés. (voir délibération annexée)

b) Modifications budgétaires 2014 – Arrêt.

Dans la foulée, les premières modifications budgétaires de l'exercice en cours sont proposées englobant l'injection du résultat du compte qui vient d'être voté pour les deux services et actualisant les crédits tant à l'ordinaire qu'à l'extraordinaire en fonction de l'évolution des projets le tout afin de maintenir une situation budgétaire le plus proche possible de la réalité.

Après précisions données par M. PIRENNE, Echevin des Finances, concernant ces premiers ajustements de l'année, le service extraordinaire reste maintenu en équilibre avec prévisions des crédits nécessaires à la réparation du Pont de Hauzeur d'une part, et du vitrail et du mur de l'Hôtel de Ville de Clermont, d'autre part, l'ordinaire présentant un nouveau résultat à l'exercice propre positif d'un montant de 724.898,85 €, le résultat budgétaire total étant en boni de 441.000,36 €

A l'unanimité, et sans observation, l'assemblée arrête les modifications dont question. (voir délibération annexée)

5. C.P.A.S..

a) Comptes 2013 – Approbation.

Mme HUYNEN-KEVERS, Présidente du C.P.A.S., présente le point.

Les comptes du Centre présentent un résultat budgétaire en boni de 79.185,25 € au service ordinaire moyennant intervention communale de 350.000 €. Quant au service extraordinaire, il se clôture en équilibre, aucun emprunt n'ayant été contracté durant l'année 2013.

Des explications données par la Présidente, il est retenu le résultat positif d'exploitation au niveau du service de la Maison de Repos (48.566,47 €), la mise en fonds de réserves pour l'extraordinaire d'une somme de 95.340,70 € et des provisions pour assumer les charges futures d'un montant de 61.514,59 €.

Concernant le dossier d'extension de la Maison de Repos estimé à 6.260.000 €, le financement est assuré via une subvention de 2.485.000 €, des subsides UREBA pour 125.000 € et un emprunt à contracter d'un montant de 3.650.000 € qui emportera une charge annuelle de l'ordre de 198.000 €.

A propos de ce prêt, M. AUSSEMS, Conseiller, tient à remercier le Bourgmestre, l'Echevin des Finances, et la Présidente pour l'excellence de la négociation avec l'organisme financier prêteur et des conditions particulièrement avantageuses obtenues (taux fixe 3,95 %) permettant une économie annuelle en matière de charge appréciable.

Evoquant les nouvelles mesures prévues en matière d'exclusion de chômage au 1^{er} janvier 2015, M. MEYER, Conseiller, aimerait savoir si son impact a déjà pu être mesuré au niveau de notre C.P.A.S..

Compte tenu du flou des données connues et sans préjuger d'éventuelles modifications légistiques qui pourraient intervenir, la Présidente estime qu'il est impossible de cerner les retombées de ces mesures.

En conclusion du point, M. PIRENNE, Echevin des Finances, insiste pour une rigueur soutenue dans la gestion du Centre qui sera indispensable si on veut pérenniser l'important investissement réalisé au niveau de la Maison de Repos.

Mme HUYNEN-KEVERS, Présidente, étant sortie durant le vote, l'assemblée, à l'unanimité, approuve le document présenté sur base des chiffres cités ci-avant.

b) Statuts administratif et pécuniaire des grades légaux – Modifications – Approbation..

Vu l'approbation de la Tutelle (avec remarques techniques) de la délibération prise au niveau communal, et compte tenu du contenu identique proposé par le Centre pour l'arrêt des nouvelles conditions applicables aux directeurs général et financier, l'assemblée, à l'unanimité, approuve la délibération du Conseil de l'Action Sociale sur cet objet. (voir délibération annexée)

Des précisions sont par ailleurs données à M. BAGUETTE, Conseiller, concernant la mise en route des lettres de mission, contrat d'objectifs et évaluation des grades légaux en fonction.

6. Travaux.

a) Réfection de la rue Cavalier Fonck (+ réseau d'égouttage et distribution d'eau) – Appel à auteur de projet – Décision.

Vu l'approbation du plan d'investissements communal 2013 – 2016 (avec un subsidé désormais raboté), il est proposé au Conseil d'adopter une convention d'honoraires à passer avec un auteur de projet dans le cadre d'un marché de service à attribuer pour l'élaboration du dossier susvisé. Pour ce faire, il est proposé le modèle de convention type émanant du STP. (voir délibération annexée)

A la question de M. MEYER portant sur l'introduction de clauses sociales et éthiques au niveau de la convention, le Bourgmestre précise que cette possibilité subsistera après désignation de l'auteur de projet qui pourrait être invité à les inclure dans le cahier des charges à élaborer.

b) Aménagement de la Place de Thimister – Convention à passer avec un auteur de projet – Approbation.

Du modèle de convention à adopter, le Bourgmestre insiste sur la tournure urbanistique et paysagère dont l'architecte, auteur de projet, à désigner devra s'inspirer.

Il confirme à M. MEYER, Conseiller, qu'en matière de clauses sociales et éthiques, celles-ci pourront être prévues au moment de l'élaboration du cahier des charges, lequel sera en finalité approuvé par le Conseil.

M. DEMONCEAU, Echevin, insiste sur l'importance de la consultation de la population à chaque étape de ce dossier, M. MEYER insistant même pour élargir celle-ci à l'ensemble des habitants de la commune.

Pour Mme SCHMETZ, Conseillère, le volet parking devra être particulièrement étudié.

Par 14 voix pour et 1 abstention, celle de M. MEYER, Conseiller, l'assemblée adopte le modèle de convention proposé. (voir délibération annexée)

A propos de la justification de l'abstention de M. MEYER qui estime que la possibilité du recours à un concours d'architectes urbanistes n'a pas été suffisamment creusée, le Collège rétorque que cette possibilité a effectivement été étudiée, mais que les contingences financières et la longueur de procédure s'y rapportant étaient trop lourdes.

7. Patrimoine – Immeuble Centre n°63 – Achat – Décision de principe.

Le Collège voit dans la vente de l'immeuble jouxtant le parking communal une opportunité unique pour l'extension des locaux de l'Administration communale.

A l'unanimité, l'assemblée adhère à cette perspective et donne mandat au Collège pour négocier l'acquisition éventuelle du bien sur base de l'estimation du Receveur de l'Enregistrement.

8. Utilisation et application des produits phytopharmaceutiques par les pouvoirs publics sur le domaine public de la commune de Thimister-Clermont.

M. SCHNACKERS, Conseiller, révoque la problématique de l'utilisation des pesticides par le personnel communal et demande, tenant compte des nouvelles contingences légales, qu'une réflexion soit entamée à ce propos via la commission de l'environnement.

Tout en confirmant son accord sur la demande, le Bourgmestre précise aussi que les phytolices pour les responsables des services communaux ont été obtenues aujourd'hui et qu'une information a été faite au niveau du personnel pour les conscientiser à ces nouvelles obligations. Il confirme également que l'utilisation actuelle des pesticides se fait via des produits traditionnels et que le pulvérisateur est conforme aux normes.

M. BAGUETTE, Conseiller, insiste sur l'information à donner au personnel, ainsi que sur les obligations communales durant la période transitoire qui s'étalera jusqu'au 1^{er} mai 2019.

M. MEYER, pour sa part, rappelle qu'il y a plus de 10 ans qu'il a attiré l'attention de l'assemblée sur les dangers d'utilisation de certains produits ce qui n'a pas empêché leur application de façon douteuse, et de citer en exemple la récente pulvérisation réalisée au niveau du village de Clermont.

9. Problématique récurrente de chantiers de modification de relief du sol sur le territoire de la commune.

Revenant sur ses interventions antérieures concernant cette matière, M. MEYER constate que plusieurs nouveaux chantiers se sont ajoutés via des permis accordés par le Collège nonobstant les avis négatifs et/ou conditionnés du Ministère de l'Agriculture, du DNF ou des services de la DGO4.

Il souligne l'impact négatif en découlant tant pour la biodiversité que les cours d'eau et nappes phréatiques et rappelle qu'ECOLO, en collaboration avec d'autres instances (dont celles citées

ci-avant) prépare un dossier sur l'historique d'une quarantaine de chantiers de remblais répertoriés sur le territoire communal depuis une vingtaine d'années.

Le Conseiller dénonce des anomalies récurrentes dans l'exécution de nombreux permis. Il souhaite que les avis des instances consultées soient respectés et que ces dossiers soient remis à l'ordre du jour des réunions de la C.C.A.T.M.. Evoquant aussi la potentielle responsabilité communale en cas de glissement(s) de terrain(s) dans des permis dont les normes ne seraient pas respectées, il demande une vérification communale systématique de nature identique à celle opérée pour les dossiers classiques de permis d'urbanisme en matière d'implantation de bâtiment.

M. DEMONCEAU, Echevin de l'Urbanisme, ne nie pas l'existence de problèmes mais estime les interpellations récurrentes de M. MEYER sur cet objet exagérées. Il tient à souligner que tous les dossiers sont traités en toute indépendance par les services dans le respect des législations en vigueur sans aucune intervention politique à aucun stade de la procédure d'instruction.

Il rappelle aussi les précautions exigées (caution, accès fermé à clef, accès aménagé,...) pour (tenter de) maîtriser la bonne finalisation des chantiers d'exécution s'y rapportant. Tout en constatant qu'aucun recours n'a été introduit par le fonctionnaire délégué contre des permis de ce type délivrés depuis 1995, et aussi conscient des intérêts économiques en jeu, il rappelle que ces dossiers visent prioritairement l'amélioration des biens des agriculteurs et/ou des exploitants des parcelles concernées.

L'Echevin fait état de son souci confirmé de préserver au mieux les intérêts de la commune, des exploitations agricoles et des entreprises concernées. Il constate toutefois qu'en raison du manque de moyens (tant en ressources humaines que connaissances techniques) il n'est pas possible d'assumer une surveillance permanente de tous les permis délivrés.

Pour M. MEYER, le vrai problème est le non-respect des cahiers de charges et non les modifications de relief du sol en tant que telles. Selon lui, la question essentielle est de savoir quelle part de responsabilité la commune est prête à assumer pour des dommages potentiels dus à une mauvaise exécution de permis. Après nouveaux échanges divergents entre l'Echevin et le Conseiller sur la problématique, le Président met un terme à la discussion.

10. Correspondance – Communication/Question – Réponse.

Dans la foulée, le Bourgmestre invite M. MEYER à déposer ses questions éventuelles par écrit et clôt le point en même temps que la séance publique.

Par le Conseil,

Le Directeur général, s) Lucien Baguette

Le Président, s) Didier d'Oultremont

Pour extrait conforme,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre